



Question peinture : état d'usure

Par **question peinture**, le **14/06/2017** à **07:06**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement depuis 4 ans. Lors de l'état des lieux, il a été marqué que la peinture était en état d'usure dans la plupart des pièces. Nous avons même marqué que "le propriétaire ne peut pas être tenu responsable de la peinture lors de son départ". Dans la chambre, la propriétaire a même marqué que la peinture était à refaire. Dans une autre chambre la peinture du plafond comportait des écailles et pourtant le propriétaire a marqué qu'il était en bon état.

Or, suite à une visite du propriétaire, celui-ci a fait plein de photos et me dit que si la peinture s'écaille dans les murs (couloir et chambres), que celle-ci est sale et que je suis responsable car je n'ai pas nettoyé les grilles d'aération de la cuisine.

Je vous précise que la salle de bain ne comporte pas de fenêtre et que des marques d'humidité commencent à apparaître sur le plafond.

Suis-je responsable de cette dégradation comme il le dit ?

Par **cocotte1003**, le **14/06/2017** à **17:09**

Bonjour, vous aviez dix jours après l'état des lieux pour y apporter vos modifications. Faites une LRAR à votre bailleur pour lui signaler la détérioration de la peinture de la salle de bains, cordialement